



GRILLE TARIFAIRES 2025-2026

Apprendre la Langue des Signes Française _ Langue Seconde

Cotisation annuelle

Pour accéder aux cours, la cotisation annuelle est obligatoire. Elle apparaîtra dans le détail de la facture. Sa période de validité est d'un an à compter du jour d'entrée en formation et ouvre droit au statut de membre passif de l'association.

20,00 €

Coût pédagogique

VISUEL-LSF Hauts-de-France	Tarif horaire	1 Module (30 heures)	Formation A1.1 à C1.6 (780 heures)
Auto-financement	Tarif réduit *	8,00 €/h	240,00 €
	Tarif plein	10,00 €/h	300,00 €
CPF, CPF de transition Formation professionnelle continue	22,00 €/h	660,00 €	17 160,00 €

Participation à l'examen « Certification en Langue des Signes Française »

100,00 €

*Tarif réduit : Sourd(e) ou malentendant(e), Etudiant(e), Sans emploi, Retraité(e), Handicapé(e), personne sourde dans votre entourage familial proche.

Pour les prises en charge via prescripteurs (France-Travail, Mission Locale, Région, Agefiph,...), les formations en intra-entreprise, les formations sur-mesure, les ateliers de découverte ou de sensibilisation : veuillez nous contacter pour l'établissement d'un devis adapté à votre situation et à vos besoins.

Formation accessible sans délai hormis les formations financées via le CPF (14 jours ouvrés) via Transition Pro (cf. leur calendrier interne) ou via France-Travail/Région (21 jours).

Association non assujettie à la TVA
Exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511

Document non contractuel